

La région méditerranéenne : espace « naturel » producteur de faune sauvage

par Jean-Claude RICCI

Les chasseurs et les cynégéticiens, comme les ornithologues, constatent l'évolution des milieux naturels et s'en inquiètent, non pas par catastrophisme, mais dans le but de trouver les bonnes adaptations aux situations nouvelles dues, pour cette catégorie, essentiellement à la fermeture des milieux et provoquant "l'explosion" des populations d'ongulés.

Notre objectif n'est pas ici de présenter les espaces forestiers méditerranéens et leur faune, ce qui a été fait en détail dans de nombreux travaux fondamentaux (CHEYLAN et ORSINI 1995 ; BLONDEL et ARONSON 1999 ; QUÉZEL et MÉDAIL 2003) ou appliqués à la gestion (RICCI 1995 ; GAUDIN *et al* 1995 ; RICCI 2008).

Il s'agit plutôt d'un témoignage. On parle aujourd'hui de « grille de lecture », non pas d'un utilisateur mais d'un biologiste du gibier pour lequel la problématique n'est pas de protéger, mais de conserver, pas de sanctuariser, mais de proposer des nouvelles mesures de gestion durable de ces ressources renouvelables.

Ces espaces sont avant tout synonymes de diversité, comparés à d'autres espaces naturels plus uniformes dans d'autres régions. Cette diversité est le fruit de nombreux facteurs que l'on ne peut énumérer et quantifier ici (voir QUÉZEL et MÉDAIL 2003). Le résultat actuel est, à l'évidence, une forte diversité écologique et paysagère. Certes on y retrouve les différentes successions, souvent simplistes (*ager-saltus-sylva*) mais c'est leur juxtaposition, parfois même sur des surfaces réduites, qui traduit le mieux cette mosaïque typiquement méditerranéenne et synonyme, souvent de diversité de faune.

Diversité ou biomasse

Tous les indicateurs utilisés aboutissent, en moyenne, au même constat que les espaces naturels méditerranéens se sont considérablement « fermés », d'une part, depuis la diminution très significative des activités de production (bois, agriculture, élevage) et, d'autre part, depuis l'augmentation significative des efforts de prévention et de lutte

contre les incendies qui ont, de tous temps, marqués de leur empreinte les espaces méditerranéens. A terme et pour résumer, on est passé d'incendies très fréquents sur des superficies moyennes (« écobuages » plus ou moins contrôlés à vaste échelle) à des incendies moins fréquents, mais de plus grande ampleur à caractère catastrophique comme en 2003 dans le Var.

A terme, la mosaïque risque de disparaître, et avec elle un nombre important d'espèces à l'avantage de certaines autres, mieux adaptées à ces nouvelles structures et paysages. Le sanglier (*Sus scrofa*) en est un excellent exemple : omnivore monogastrique (comme l'Homme), prolifique du fait de sa capacité à transformer l'abondance de nourriture en biomasse et donc en progéniture, ayant résolu les problèmes de déplacements nocturnes entre les zones d'alimentation et de refuges souvent éloignées de plusieurs kilomètres.

Cet accroissement rapide et régulier de la végétation, appelé communément « fermeture du milieu », touche tous les types d'habitats intermédiaires dans les successions : jachères, friches, garrigues ou maquis, forêts. Les espèces animales inféodées aux milieux ouverts sont, au contraire, en train de disparaître, qu'elles soient protégées (certains passereaux ou rapaces) ou classées gibiers comme les perdrix (*Alectoris rufa*) ou les lapins (*Oryctolagus cuniculus*) qui servent, en outre, de proie à de nombreux prédateurs dont certains ont un statut patrimonial comme l'Aigle de Bonelli (*Hieraetus fasciatus*).

En résumé, on assiste au remplacement de la petite faune par la grande faune qui ne va pas sans poser de nombreux problèmes d'équilibre en raison de l'impact de cette dernière sur les milieux du fait de la taille des individus, de leurs capacités de déplacements et de leur régime alimentaire.

Tout simplement, en terme de production, il se prélève en moyenne chaque année à la chasse près de 200 000 ongulés dans la seule région méditerranéenne (sanglier, chevreuil, cerf, chamois, mouflon), soit environ 12 000 tonnes de venaison.

Cette biomasse est le reflet, notamment, de l'évolution des milieux. Il y a seulement 50 ans, dans certains départements comme les Bouches-du-Rhône ou le Vaucluse, les prélèvements se chiffraient alors, à peine à quelques dizaines d'individus de gros gibier par an.

La perte de diversité spécifique s'accompagne de l'accroissement de la biomasse de quelques espèces seulement, mais mieux adaptées. C'est un problème majeur d'écologie fonctionnelle et appliquée, quand on sait en outre que la simplification des écosystèmes est souvent source d'équilibre précaire.

Déséquilibres à compenser ou recherche de nouveaux équilibres

Sans entrer dans une discussion sans fin sur la notion d'équilibre (par rapport à quoi ? à qui ? à quels objectifs ?), cet exercice demeure néanmoins délicat, d'autant plus que les dynamiques sont de plus en plus imprévisibles du fait des incertitudes climatiques, donc écologiques.

Depuis sa création il y a 20 ans, notre Institut (IMPCF¹) a une profession de foi qui résume assez bien sa mission : « *Plus qu'un retour utopique à des équilibres antérieurs, notre seule ambition est de trouver le chemin de nouveaux équilibres écologiques* ».

Plus facile à dire qu'à faire très certainement, mais cet objectif pourrait être utilement généralisé. On travaille d'ailleurs à la mise au point de modèles prévisionnels avec les Fédérations de chasseurs de la région, notamment en matière d'évolution des populations de sangliers.

Deux exemples récents sont issus des différentes lois sur la chasse (loi du 26 juillet 2000 ; loi du 30 juillet 2003 et enfin la loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux, voir les annexes dans RICCI 2008 pour plus de détails). En effet, désormais, chaque région et chaque département s'est vu respectivement doté d'une part des ORGFS (Orientations régionales de gestion de la faune sauvage) et d'autre part d'un SDGC (Schéma départemental de gestion cynégétique). Ces deux documents sous l'autorité respective du Préfet de Région et du Préfet de chaque département, ont été élaborés en concertation avec l'administration concernée (DREAL, DDAF) et avec les acteurs locaux (Fédérations régionales et départementales de chasseurs, Associations de protection de la nature, forestiers, agriculteurs). En outre, de par les textes, ces documents doivent tenir compte des documents régionaux et départementaux de développe-

1 - IMPCF : Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique

ment forestier et agricole. Au niveau départemental, trois instances consultatives tentent de rechercher de nouveaux équilibres : la Commission de la chasse et de la faune sauvage, la Commission du plan de chasse et la Commission d'indemnisation des dégâts. Ainsi, chaque année, collégialement, ces commissions réunissant les principaux acteurs, procèdent à un examen de la situation permettant d'orienter les choix et les actions en matière d'équilibre « compensé ».

La recherche de nouveaux équilibres est en marche, mais elle n'est pas fonctionnelle aujourd'hui, en raison de dynamiques imprévisibles, notamment la fructification forestière qui dépend des conditions climatiques et qui a un effet significatif sur la reproduction des espèces. En raison, aussi, des dynamiques des peuplements eux-mêmes comme l'extension du Pin d'Alep (BONIN *et al* 2007) qui ne va pas sans modifier certaines composantes de la faune associée, notamment pour les oiseaux, tant sédentaires (Passereaux) que migrateurs, qui traversent ou hivernent dans notre région (Turdidés, Colombidés par exemple). A cela s'ajoutent de multiples facteurs interagissant en permanence.

Par ailleurs, il convient en outre de trouver un compromis sur la définition précise des objectifs à atteindre, différents selon les acteurs en présence qui vont conditionner les seuils à retenir pour le ou les nouveaux équilibres à trouver.

de sécurité. Des accords locaux se sont mis en place, ici ou là, entre les responsables de chasse et les associations de randonneurs pédestres ou équestres, de pratiquants de VTT, etc.

Très récemment, le législateur a en outre souhaité, par la loi du 31 décembre 2008, renforcer les mesures de sécurité dans les SDCG élaborés par les Fédérations de chasseurs. Ces dernières ont accru la formation et l'information sur les règles de sécurité auprès de leurs membres et des organisateurs de chasse. En droit, où qu'ils se trouvent, les chasseurs sont des « ayant-droits » puisqu'ils payent un droit de chasser (permis) et un droit de chasse local (carte d'adhérent, licence ONF, etc.) contrairement aux autres usagers de la nature, à l'exception des propriétaires fonciers et des exploitants forestiers ou agricoles. Ainsi, droits et devoirs doivent-ils s'équilibrer (et réciproquement).

En règle générale la cohabitation spatiale et temporelle s'est établie au cours des ans et ce, à l'usage, localement. On connaît quelques exemples, qui semblent faire école, d'équipes de chasseurs de grand gibier qui affichent le matin même, en des lieux fréquentés, une carte mentionnant les limites des secteurs où se pratique la chasse du jour. Ainsi un réel partage spatial peut-il être réalisé dans le respect réciproque des droits et des devoirs².

Au-delà de ces considérations, un des éléments nouveaux mais majeurs, est « l'effet de groupe ». Jadis, la chasse se limitait à celle du petit gibier, imagée par Marcel Pagnol accompagnant son père et son oncle, donc éminemment individuelle ou en petit groupe. Désormais, l'explosion démographique de la grande faune a généré une indispensable organisation de la chasse en équipes structurées de 20 à 30 chasseurs en moyenne, dans notre région, organisées en tireurs postés et traqueurs et utilisant des meutes de chiens pour lever et « pousser » les animaux vers la ligne des tireurs postés. Cet effet de « groupe » se retrouve à tous les stades du déroulement de la journée de chasse et du partage des tâches, y compris la préparation du déjeuner champêtre !

Pour les autres utilisateurs de la nature, le chasseur est devenu plus visible (les gilets fluorescents y contribuent aussi !). On est passé en moins de deux décennies, de la discrétion subtile (« se confondre dans le milieu naturel ») à un affichage volontaire et obligatoire, pour des raisons de sécurité publique.

2 - NDLR : Oui, sauf que le chasseur, comme le cueilleur de champignons ou de fruits, emporte quelque chose sur son passage, alors que le promeneur, le randonneur, voire le VTTiste ou le cavalier, n'emportent qu'un peu d'oxygène et de beaux souvenirs. Devront-ils payer, eux aussi, pour cela ?

Le temps du partage

Quoi de plus naturel que de parler de partage dans une démocratie avancée comme la nôtre. Sur le terrain, c'est tout autre chose, car ce partage est à la fois spatial et temporel. La nature et les loisirs sont devenus deux piliers de notre société et, de surcroît, en région méditerranéenne qui bénéficie toujours d'un climat plus que privilégié.

Sur le terrain, la probabilité actuelle de rencontre entre tous les usagers (sports de nature, simple promeneurs ou observateurs passifs de la nature, cueilleurs de champignons, forestiers, chasseurs, agriculteurs...) s'est considérablement accrue au cours de la dernière décennie.

En quoi cette fréquence nouvelle peut-elle perturber les équilibres ancestraux ? Le compromis était-il recherché et possible ?

L'exercice de la chasse, aux yeux des autres usagers, sous-tend toujours la notion

3 - NDLR : Il semble que cette grille n'ait pas laissé filtrer une catégorie majeure de la "grande faune" sauvage que sont les grands prédateurs : ours, lynx, loups, etc. Ce sont pourtant eux qui, dans la Nature, se chargent de cette régulation des grands ongulés très prolifiques. Les hommes, notamment les chasseurs, après les avoir presque éradiqués en France, voudraient les remplacer dans cette délicate tâche de recherche d'un nouvel équilibre... Sauront-ils le faire aussi bien qu'eux ? On peut en douter après la lecture de cet excellent article !

Chacun sait que la vue est un des premiers sens qui nous guide en nature, ensuite vient l'ouïe, puis enfin l'odorat qui a bien régressé chez l'homme moderne. Par ailleurs, les autres utilisateurs de la nature se sont regroupés aussi et pourtant pas pour les mêmes raisons (randonnées pédestres, raids VTT ou équestres, etc.) ; or, chacun connaît les effets de groupe dans le comportement social de l'homme !

En termes de partage, comment ne pas évoquer aussi et surtout le "mitage" par l'urbanisation, qui atteint son apogée dans certains départements où, justement, il existe un fort potentiel en grande faune (Ardèche et Var par exemple). De l'effet indirect ou direct sur la prévention et la lutte contre les incendies jusqu'à l'organisation de chasses ou de randonnées ou d'expéditions naturalistes, ce mitage est une réalité d'aujourd'hui qui introduit dans un espace donné, un autre ayant droit qui, de surcroît, est résident, principal ou secondaire, ce qui ne simplifie pas la découverte nécessaire de nouveaux équilibres.

vitaux de ces espèces (unités fonctionnelles de gestion, massifs : voir RICCI 1995). Or, à l'exception des forêts domaniales, la forêt privée majoritaire est composée d'une multitude de petites parcelles d'où la difficulté de préconiser une stratégie unitaire de gestion « espèces-espaces ».

Comme tout témoignage, le nôtre est peut-être imprégné d'une « grille de lecture spécifique », mais il ne l'est pas plus que les autres témoignages.

Je reste convaincu que la forte potentialité de notre région en faune sauvage, ressource renouvelable exploitable durablement donc génératrice de développement économique, doit être prise en compte dans les plans de développement ruraux et forestiers. Comment ne pas associer les gestionnaires de la faune aux grands projets d'aménagement du territoire de demain ? La Trame Verte et Bleue en est un nouveau, directement issu du Grenelle de l'Environnement. Comme d'autres, nous en mesurerons la portée et la concrétisation sur le terrain..., bien entendu toujours, suivant notre propre « grille de lecture³ ».

J.-C.R.

En guide de conclusion : contraintes et paradoxes

Le premier des paradoxes est cet accroissement de la « visibilité » (ou « détectabilité » y compris acoustique !) des chasseurs alors que leur nombre diminue sans cesse (PINET 1995).

Le second est que l'explosion démographique de la grande faune suscite une forte demande et un pressant besoin de régulation dans des espaces, au demeurant très productifs et de plus en plus fréquentés par les autres usagers, y compris et sans doute plus fréquemment que par le passé, en automne et en hiver.

Face à ces deux constats volontairement appliqués à la gestion de la grande faune, l'accession à de nouveaux équilibres passe donc, nécessairement, par un accroissement de « l'effort de chasse » et du « succès de chasse » qui se doivent d'être mieux compris donc expliqués et acceptés par les autres usagers.

Le troisième, et non des moindres en termes de gestion, est que la logique biologique voudrait que l'on gère la grande faune et ses habitats sur de grandes superficies correspondant à l'étendue des domaines

Bibliographie

- BLONDEL J. & ARONSON J., 1999 – *Biology and wildlife in Mediterranean Region*. Oxford University Press. pp 328.
- BONIN G., BOUSQUET-MELOU A., LELONG B., VOIRIOT S., NOZAY S., & FERNANDEZ C. 2007 – Expansion du pin d'Alep .Rôle des processus allélopathiques dans la dynamique successionale. *Forêt Méditerranéenne*. XXVIII (3) : 211-218.
- CHEYLAN G. & ORSINI P., 1995. – Les bases biologiques du maintien de la biodiversité : l'exemple des oiseaux de Provence. *Forêt Méditerranéenne*. Spécial Faune Sauvage. XVI(3) : 199-204.
- GAUDIN JC., MAILLARD D. & SAND E., 1995. – Caractérisation de la colonisation du chevreuil en zone méditerranéenne française. *Forêt Méditerranéenne*. Spécial Faune sauvage. XVI(3) : 291-298.
- PINET J.M., 1995 – La chasse méditerranéenne : quel avenir démographique ? *Forêt Méditerranéenne*. Spécial Faune Sauvage XVI(3) : 278-281.
- QUEZEL P. & MEDAIL F., 2003 – *Ecologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen*. Lavoisier Elsevier (Ed). pp 571.
- RICCI J.-C., 1995 – Les principes de la cynégétique en forêt. *Forêt Méditerranéenne*. Spécial Faune sauvage. XVI(3) : 211-226.
- RICCI J.-C. 2008. – Faune et chasse en région méditerranéenne : trente d'ans de coadaptation. *Forêt Méditerranéenne*. Spécial 30 ans. XXIX (4) : 479-490.